

## Note à l'attention des étudiants de la 43<sup>ème</sup> promotion

### Objet : Affectation Chambres Internat

L'ensemble des étudiants de la 43<sup>ème</sup> promotion concernés par l'hébergement à l'internat, sont appelés à s'organiser par binôme et dans certains cas par quadri-nôme dans la limite des places disponibles par chambre, selon la répartition suivante :

#### Filles :

##### **Bloc 01** : (chambres à deux places)

18 chambres 

2 places / chambre à deux
---------------------------

05 chambres 

1 place libre /chaque chambre à deux
--------------------------------------

##### **Bloc 09** : (chambres à quatre places)

05 chambres 

4 places / chambre à quatre
-----------------------------

#### Garçons : (chambres à deux places)

**Bloc 07** : 03 chambres 

2 places / chambre à deux
---------------------------

En effet, il vous est demandé de communiquer votre répartition souhaitée à l'administration au plus tard, le **09/01/2025** à **10h00**, faute de quoi l'administration procédera à une affectation d'office.

L'affectation définitive se fera éventuellement par voie de tirage au sort lors de la réunion qui aura lieu le **09/01/2024** à **11h00** à distance.